

Les subsides

alors qu'eux dirigent vers nous ces 26 millions de tonnes. L'idée de ce traité commençait à faire son chemin en 1980 quand une déclaration d'intention a été signée entre le Canada et les États-Unis par un gouvernement canadien libéral et un gouvernement américain démocrate.

Monsieur le Président, pour défendre les intérêts du Canada, il vaut mieux parler franchement à son voisin que de ramper à genoux en se couvrant de cendre, comme le premier ministre l'a fait avant le sommet irlandais quand il a dit son *mea-culpa* et imploré pardon. C'était stupide. Nous avons ainsi perdu notre position de force dans les négociations. Nous avons mis en place un programme destiné à réduire les émanations de 50 p. 100; les Américains n'en ont pas. Nous avons pris l'engagement de les réduire de 30 p. 100 d'ici 1993; les Américains n'ont pris aucun engagement. Nous tenons parole; pas les Américains. Pourquoi nous prosterner alors qu'il y va de notre intérêt national bien légitime?

• (1130)

M. Keeper: Monsieur le Président, l'ancien ministre de l'Environnement pourrait-il nous dire pourquoi nous devrions prendre au sérieux le tout nouveau souci pour l'environnement qui l'anime, étant donné que lorsqu'il faisait partie du gouvernement il a eu la possibilité d'adopter des règlements efficaces concernant le transport de substances dangereuses qui auraient empêché le déplorable déversement de biphényle polychloré qui vient d'avoir lieu? Comment cet ancien ministre peut-il avoir l'audace de parler de l'environnement avec autant de pharisaïsme?

M. Caccia: Monsieur le Président, je vais répondre avec plaisir à la question. Elle m'est posée par quelqu'un qui n'a jamais fait partie d'un gouvernement et qui n'en fera jamais partie non plus. Il ignore ce que c'est que d'obtenir des appuis pour une mesure législative très complexe, puis de rédiger des projets de réglementation qui seront acceptables aux gouvernements des dix provinces, aux deux territoires, et à l'industrie elle-même qui, encore la semaine dernière, se plaignait qu'il y n'y avait pas eu suffisamment de consultations. C'est un processus extrêmement délicat. Il relevait de l'un de mes collègues, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), qui y a investi toutes ses énergies. La démarche a pris beaucoup de temps parce qu'elle était compliquée, mais elle a été menée à bien. Nous l'avons menée jusqu'au bout. Il n'y a pas de double mesure dans ce domaine. Le fait est que la loi et les règlements sont en place. Il faut maintenant attendre que les provinces en fassent autant le 1^{er} juillet.

M. Keeper: Monsieur le Président, l'ancien ministre dit avoir pris des initiatives au sujet de l'environnement. Oui, d'accord, mais elles furent inefficaces. Comment peut-il se vanter d'avoir agi quand a pu se produire un déversement de BCP aussi déplorable que celui auquel nous venons d'assister? Comment peut-il qualifier cette action d'efficace?

M. Caccia: Le député ne porte pas attention à ce que je dis. La démarche fut efficace puisqu'elle a débouché sur une loi. Elle était efficace puisqu'elle a donné lieu à une série de règlements fédéraux. Elle sera efficace quand les provinces ajouteront leurs règlements aux nôtres. Nous avons tenu parole, même si cela nous a pris beaucoup de temps.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et observations est terminée.

[Français]

On reprend le débat avec l'honorable ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier).

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne crois pas que l'ancien ministre de l'Environnement mérite quelque commentaire que ce soit de ma part. A mon avis, sa crédibilité est à un niveau suffisamment bas, et tout s'explique par les événements eux-mêmes.

Monsieur le Président, l'accident de Kenora, qui a causé le déversement du BPC sur plus de 70 kilomètres de route, qui a impliqué des personnes dont une jeune famille avec deux jeunes enfants, est fort dramatique, d'autant plus qu'il était évitable sans grande difficulté. Il y a sans doute eu des erreurs humaines. Je veux penser qu'il ne s'agit certainement pas de négligence criminelle; cependant, je ne veux pas anticiper sur les conclusions auxquelles en arriveront les enquêteurs spéciaux ou autres autorités compétentes qui seront appelés à juger de ce dossier.

J'ai déjà indiqué publiquement que, dès les premières heures qui ont suivi cet accident dramatique, je me suis mise en communication avec mon homologue ontarien, le ministre de l'Environnement, l'honorable Morley Kells. Je suis demeurée en communication constante avec lui afin d'évaluer d'une façon continue des progrès des divers intervenants dans ce dossier, malgré le fait que la responsabilité soit tout d'abord de juridiction provinciale.

J'ai aussi donné des instructions aux fonctionnaires de mon ministère afin qu'ils communiquent avec l'officier principal de la Santé pour la province de l'Ontario et offrent toute l'aide requise que mon ministère pourrait apporter aux efforts ontariens, soit à la famille, soit aux experts déjà impliqués dans ce dossier, soit à d'autres personnes qui auraient pu entrer en contact avec le BPC. J'élaborerai d'ailleurs un peu plus tard au cours de mon exposé les dernières interventions de mon ministère dans la situation et, monsieur le Président, je dois reconnaître qu'elles ont été, malgré ce qu'en a dit l'opposition, fort nombreuses et toujours dans le cas de nos responsabilités propres.

En effet, les rôles et responsabilités des provinces et du gouvernement fédéral dans ces situations sont clairement définis par les plans d'intervention d'urgence et il est souhaitable, voire essentiel, que chaque intervenant agisse selon les plans préétablis et s'en tiennent strictement au rôle qui lui est assigné afin d'éviter toute confusion dans une situation qui exige une intervention rapide, logique et efficace. Ainsi, le plan d'intervention vise à réduire le nombre d'intervenants sur place en cas d'urgence, toujours dans un même objectif d'efficacité. Le rôle premier dans la situation qui nous occupe appartient à l'Ontario qui a agi dans ce dossier avec célérité et pris en main le contrôle des activités d'intervention comme c'était sa responsabilité de le faire.